

Caractéristiques principales de la gestion des eaux pluviales

<p>Caractéristiques du projet</p>	<p>13 ha 82 qui se partagent en deux sous-bassins versants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-bassin versant 1 = 2 ha 31 – emplacement du lotissement « le Candie actuel ». Les pluviales seront raccordées au réseau du lotissement projeté « le Candie extension » - Sous-bassin versant 2 = 11 ha 51 – emplacement du lotissement projeté « le Candie extension ». <p>Le récépissé de déclaration est délivré pour le rejet des eaux pluviales d'un lotissement créé au sein du sous-bassin-versant 2 : Le lotissement est équipé d'un réseau de type séparatif. Le réseau d'eaux usées rejoint la station d'épuration communale de Voves, situé au sud du projet. Le réseau d'eaux pluviales rejoint 3 bassins de rétention situés au sud-est du sous-bassin versant 2. Les eaux pluviales se déversent dans un fossé communal puis rejoignent le gouffre de Savenay.</p>
<p>Surface imperméabilisée (bâtiments et voirie)</p>	<p>5 ha 79.</p>
<p>Pluie de projet</p>	<p>Pluie décennale</p>
<p>Milieu récepteur</p>	<p>Fossé de la vallée du Candie puis le gouffre de Savenay</p>
<p>Type de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rétention des eaux pluviales à la parcelle et rejet dans le réseau d'eaux pluviales du lotissement à 3l/s/ha. - Passage d'une partie des eaux pluviales dans un système de noues bordant la chaussée. - Acheminement des eaux de voirie, de ruissellement des espaces verts et des zones urbanisées vers 3 bassins de rétention : fonctionnement des 3 bassins en vase communiquant (canalisation et surverse entre les bassins). - Rejet dans le fossé de la vallée du Candie.
<p>Système de collecte des eaux</p>	<p>Canalisations enterrées et noues.</p>
<p>Dispositifs de rétention</p>	<p>Bassin de rétention amont : 150 m³, 800 m², bassin sec, cunette en béton de 50cm de large en fond de bassin. Bassin de rétention central : 750 m³, 1800 m², bassin sec paysager (plantation sur les rives et les talus), cunette de 50 cm de large en fond de bassin. Bassin de rétention aval : 1050 m³, 2200 m², bassin en eau, niveau d'eau = fil d'eau de la canalisation de vidange, plantation de roseaux sur une superficie de 300 m² au minimum. Communication entre les bassins : canalisation en fond de bassin et surverse bétonnée. Volume total de rétention = 1950 m³. Volume supplémentaire entre niveau des plus hautes eaux et bords des bassins = 1000 m³.</p>
<p>Débit de fuite aux exutoires des dispositifs de rétention</p>	<p>20 l/s, régulé pour une pluie décennale. En sortie du bassin aval, canalisation de vidange de diamètre et pente ajustés au débit de 20l/s avant rejet dans le fossé.</p>
<p>Dispositif de sécurité</p>	<p>Surverse latérale au niveau du bassin central avec rejet dans le fossé. Grilles équipés d'un filtre amovible et d'une décantation de 240 litres. Vannage entre le bassin central et le bassin aval.</p>
<p>Modalités d'entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des bassins de rétention à la charge de la SAEDEL : tonte de la banquette, entretien de la végétation autour et au sein des bassins 1 fois par an, ramassage des feuilles et débris, enlèvement des flottants au sein du bassin aval, vérification régulière des canalisations et si nécessaire nettoyage, extraction des boues de décantation . - Entretien des noues à la charge de la SAEDEL : entretien comme un espace vert - Entretien des réseaux à la charge de la SAEDEL: vérification régulière et si nécessaire nettoyage (hydrocurage).

CHARTRES, le

Pour le préfet d'EURE-ET-LOIR,
 Le Directeur Départemental des Territoires,

Bertrand GAILLOT